

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4085

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Pôle d'orientation financière Rhône-Alpes pour son action d'information et d'accompagnement des entreprises en matière de financement en 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthelémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4085**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Pôle d'orientation financière Rhône-Alpes pour son action d'information et d'accompagnement des entreprises en matière de financement en 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le pôle d'orientation financière Rhône-Alpes est une structure associative qui a été créée en 2012 à Lyon, à l'initiative de plusieurs partenaires : la Région Rhône-Alpes, la Caisse des dépôts et consignations (CDC), l'association Lyon place financière et tertiaire (LPFT), la Chambre régionale de commerce et d'industrie Rhône-Alpes (CCIR RA), le Comité régional des banques Rhône-Alpes.

Cette association est née de la réflexion conduite à l'occasion des états généraux de l'industrie, et notamment de la volonté d'apporter aux entreprises un outil novateur pour l'accès au financement "haut et bas de bilan". Le Pôle d'orientation financière Rhône-Alpes est conçu pour être un véritable "hub" de la finance régionale, servant à rassembler et à diffuser aux entreprises une information exhaustive sur les financements publics et privés disponibles en région Rhône-Alpes.

L'association a pour objet plus spécifique de :

- guider les entreprises et leurs conseils dans la recherche d'informations concernant les financements existants, en respectant un strict principe de neutralité,
- favoriser la mise en relation entre les entreprises recherchant des fonds propres et les investisseurs en leur permettant de voir les projets des entreprises,
- faciliter les démarches des porteurs de projets.

L'action de l'association s'appuie principalement sur un outil informatique accessible sur internet (www.hubfi.fr), qui propose l'offre de service suivante :

- le recueil de l'information sur l'ensemble des financements et des aides aux entreprises disponibles en région Rhône-Alpes : l'outil de guidage informe sur plus d'une centaine de solutions (aides publiques, produits bancaires, garanties, etc.) accessibles aux entreprises de Rhône-Alpes. L'entreprise choisit son parcours parmi 6 thématiques : création, transmission, besoins courants, innovation, international, en difficultés. Puis, en fonction de l'état de son projet et de ses besoins spécifiques, elle accède aux solutions de financements adaptées et bénéficie du détail des solutions, des conseils et fiches pédagogiques et des contacts et liens utiles liés à ces solutions de financements,

- l'accès à une plateforme de mise en relation avec des investisseurs pour la recherche de fonds propres ("EuroQuity", l'outil national mis en place par OSEO), selon une organisation aménagée de façon spécifique pour les utilisateurs de Rhône-Alpes.

Cet outil est supporté par un dispositif, animé par l'association, qui regroupe 4 communautés d'acteurs complémentaires : le Conseil régional de l'ordre des experts comptables, le réseau des CCI, la Caisse des dépôts et consignations et OSEO.

Ceux-ci contribuent à accompagner la démarche du chef d'entreprise en recherche de fonds et valident la qualité de son dossier, ceci afin d'apporter un gage de qualité et une sécurisation aux investisseurs potentiels.

a) - Objectifs

Dans une conjoncture difficile et instable, l'accès des entreprises aux financements constitue un obstacle majeur à leur développement et à leur croissance.

Forte de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté urbaine de Lyon souhaite garantir le dynamisme et la compétitivité du tissu économique local et conforter l'agglomération comme un territoire de développement et d'innovation, créateur de richesses et d'emplois.

Pour ce faire, l'un des objectifs de la Communauté urbaine est de contribuer à créer l'environnement le plus favorable au développement des entreprises : accompagnement de qualité proposé aux entrepreneurs, accueil efficace et raisonné des entreprises sur le territoire, actions collectives pour donner aux entreprises les moyens de leur performance.

Cela s'illustre par l'action de la Communauté urbaine en faveur de la création, reprise et transmission d'entreprises (Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat -L_VE-) et par l'accompagnement de proximité des entreprises grâce à l'animation économique de proximité (prospection et accompagnement de projets immobiliers, problématiques d'environnement urbain, création de services communs, etc.).

L'action proposée par le Pôle d'orientation financière Rhône-Alpes vient renforcer l'offre de service locale et mobilisable par les entreprises du territoire grand lyonnais. En ce sens, elle constitue un élément d'appui important de l'action de proximité de la Communauté urbaine.

C'est pour cette raison que la Communauté urbaine souhaite soutenir le Pôle d'orientation financière Rhône-Alpes pour le fonctionnement du "hub de la finance" sur l'année 2013.

b) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

L'outil est disponible pour les entreprises depuis juillet 2012. Le premier bilan fait apparaître 7 000 connexions sur le site, dont 4 500 visiteurs uniques (entre 600 et 900 visites mensuelles), 2 500 visites sur la plateforme fonds propres, un intérêt plus marqué des visiteurs pour les parcours "création" et "besoins courants".

Pour l'année 2013, le Pôle d'orientation financière Rhône-Alpes souhaite renforcer la notoriété de l'outil, notamment auprès des entreprises de la Communauté urbaine, améliorer la qualité du site www.hubfi.fr grâce à l'introduction d'un volet pédagogique permettant aux entreprises de bénéficier de conseils pratiques sur les notions de financement et enfin, développer le nombre d'entreprises et de conseils qui en sont utilisateurs, tant pour le volet informatif que pour l'accès au portail relations investisseurs.

Le nombre de visiteurs envisagés sur le site est de 10 000. La réalisation de ces objectifs sera évaluée à partir des indicateurs suivants : nombre de connexions, nombre d'inscription à la plateforme "EuroQuity", nombre et montants de levées de fonds réalisées.

Budget prévisionnel 2013 de fonctionnement (en € TTC)

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
plateforme logiciels (outils)	71 760	Région Rhône-Alpes	60 000
gestion et animation	82 802	Caisse des dépôts et consignations	40 000
communication	39 438	Comité régional des banques	50 000
		adhésions/investisseurs	4 000
		Chambre régionale de commerce et d'industrie	10 000
		experts comptables	15 000
		Chambre des métiers	5 000
		Communauté urbaine de Lyon	10 000
Total	194 000	Total	194 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au profit du Pôle d'orientation financière Rhône-Alpes pour le fonctionnement du hub de la finance sur l'année 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Pôle d'orientation financière Rhône-Alpes pour le fonctionnement du hub de la finance sur l'année 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Pôle d'orientation financière Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.